

FINALES DÉPARTEMENTALES – 13^E ÉDITION

GUIDE DE L'ORGANISATEUR

Ce document est à destination des structures ayant accepté ou désirant organiser une finale départementale, 1^{er} ou 2ⁿ^d tour.

Les finales départementales 2025 ont lieu entre le 8 février et le 30 mars 2025.

Qui ? Les volontaires pour organiser une finale départementale peuvent être des bibliothécaires, médiathécaires, responsables de structures culturelles et lieux communaux, libraires, enseignants, conseillers pédagogiques, et tout autre médiateur du livre.

Où ? Vous pouvez organiser votre finale départementale au sein de bibliothèques/médiathèques, de lieux communaux (salles polyvalentes, mairies, MJC), de lieux culturels ou monuments (musées, théâtres, cinémas, châteaux, abbayes), de lieux scolaires (écoles primaires, collèges, comptes Canopé) et autres lieux pouvant accueillir du public (magasins Cultura, auditoriums), etc.

Comment ?

- Créez votre compte Organisateur ou connectez-vous sur votre compte existant sur le site www.lespetitschampionsdelecture.fr.
- Allez dans l'onglet « J'organise une finale » et indiquez-y les dates auxquelles vous pourriez accueillir une finale. Faites attention aux périodes de vacances scolaires : aucune proposition de date au cours de celles-ci ne pourra être acceptée.
- Vous pouvez proposer autant de dates que vous le souhaitez. Notre équipe étudiera ensuite attentivement vos propositions et validera celles qui correspondent le mieux au calendrier du jeu. *Attention ! Les adresses e-mails académiques et/ou professionnelles sont parfois associées à des pare-feux de sécurité qui compliquent la bonne réception des e-mails. Nous vous conseillons de vous inscrire à l'aide de votre adresse e-mail personnelle.*

Quand ? Vous avez entre le 9 septembre 2024 et le samedi 6 janvier 2025 au plus tard pour vous inscrire et nous communiquer vos dates.

Finales départementales : combien de tours ?

En fonction du nombre de classes inscrites aux Petits champions de la lecture dans votre département, deux cas de figure sont possibles :

- ❖ **1^{er} cas : finales départementales en un tour**
 - Les lauréats des finales départementales sont convoqués en **finale régionale**.
- ❖ **2^e cas : finales départementales en deux tours**
 - Les lauréats des finales départementales 1^{er} tour sont convoqués en **finale départementale 2^e tour**. Les lauréats des finales départementales 2^e tour sont ensuite convoqués en **finale régionale**.

Nous vous informerons **au plus tard début janvier** de la situation de votre département (finales départementales en un tour ou en deux tours). Si les finales départementales de votre département se déroulent en deux tours, vous pouvez nous proposer d'accueillir soit une finale départementale 1^{er} tour, soit une finale départementale 2^e tour, soit les deux.

Sur votre espace Organisateur, retrouvez :

- Kit communication (logo, charte graphique de l'association, photos et vidéos officielles etc.)
- Documents de la 13^e édition en version imprimable (affiche, brochure, règlement, etc.)
- Documents pour votre finale : diplôme, grille d'évaluation, programme de lecture, communiqué de presse à adapter, etc.
- Convocation type envoyée à chaque référent et représentant légal du finaliste
- Calendrier du jeu
- Convention de mise à disposition d'un lieu
- Lettre d'appel aux dons
- À partir du 30 janvier et jusqu'au 20 février : liste des participants convoqués à votre finale comprenant coordonnées des parents, coordonnées de l'enseignant, livre lu.

Les finales régionales se déroulent **au format physique** pour les régions suivantes (10) : Île-de-France, Hauts-de-France, Grand Est, Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val de Loire.

Les finales régionales se déroulent **au format vidéo** pour les régions suivantes (4) : Corse, Pays-de-la-Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Guyane et Mayotte).

1. Vos missions principales

■ Constitution du jury (*Article 5 du règlement*)

Vous devrez constituer un jury composé sur la base des critères suivants :

- **Nombre** : trois à sept personnes maximum.
- **Impartialité** : Les enseignants et directeurs d'établissements ne peuvent pas être membres du jury d'une finale constituée d'élèves de leur classe ou de leur établissement scolaire. Toute personne ayant un lien direct avec un Participant ne pourra faire partie du jury.
- **Composition** : personnalités issues de domaines en lien avec l'éducation, l'oralité, le théâtre, la lecture publique et la littérature jeunesse, tels que libraires, enseignants, membres d'organisations culturelles, inspecteurs académiques, conseillers pédagogiques, auteurs, comédiens, avocats ou élus de la ville, etc.

Merci de nous communiquer sur votre compte Organisateur, **au plus tard 7 jours avant votre finale**, les noms, prénoms et fonctions des membres de votre jury.

Nous vous invitons, en amont de l'évènement, à transmettre la grille d'évaluation aux membres du jury et à les convoquer 30 minutes avant le début de la finale afin de leur remettre à chacun la grille d'évaluation imprimée et leur indiquer combien de lauréats ils devront récompenser à l'issue de la finale : un lauréat (départements avec finales départementales en un tour) ou deux lauréats, **une fille et un garçon** (départements avec finales départementales en deux tours).

▪ Coordonner la finale

Voici le déroulé **indicatif** d'une finale :

À partir de 14h : accueil des participants, jury et public.

- **14h30-14h45** : démarrage de la finale. Mot d'introduction par l'Organisateur et toutes personnes qualifiées (maire ou représentant de la commune, représentant de l'Éducation nationale, autre représentant institutionnel), présentation des membres du jury et rappel du programme de la finale.
- **14h45-15h45** : 15 participants lisent à voix haute (3 minutes maximum chacun + 1 minute supplémentaire de transition par enfant). Vous pouvez réaliser puis imprimer un programme de lectures à distribuer au public.
- **15h45-16h** : délibération du jury, modérée par un représentant du lieu d'accueil (dans un espace séparé). La délibération doit durer 20 minutes maximum.
- **16h-16h15** : remise des diplômes et des goodies aux participants et annonce du lauréat ou des deux lauréats.
- **16h15-16h30** : photos, remerciements.
- **16h30** : fin de l'évènement.

+ possibilité de placer un intermède de 10 minutes à la moitié des lectures (musique, théâtre, projection vidéo, etc.)

+ possibilité d'un café d'accueil et/ou collation après l'évènement (à la charge de la structure accueillante).

NB : Sauf exception, en raison du nombre très élevé d'événements (plus de 300 !) et de la petite taille de notre association, l'équipe des Petits champions de la lecture ne pourra malheureusement pas se déplacer pour assister à votre finale départementale.

▪ Les diplômes et les lots

- Les diplômes sont à imprimer et à compléter par vos soins.
- Nous nous chargeons de vous expédier à l'adresse de livraison indiquée sur votre compte Organisateur les goodies à remettre aux participants. La livraison aura lieu entre 10 et 15 jours avant votre finale départementale (livraison sous 3 à 4 jours ouvrés). Merci de **nous confirmer** la bonne réception des goodies en adressant un email à votre référente (coordonnées ci-dessous).
- En cas de non-réception des goodies 7 jours avant la finale, merci de nous contacter au plus vite. Nous étudierons ensemble la possibilité d'un renvoi des goodies.
- Voici la liste (non-exhaustive) des goodies que vous recevrez : crayons à papier, marque-pages, badges, porte-clés, stickers. Deux à trois affiches du jeu vous seront également transmises.
- En tant qu'Organisateur, vous avez la possibilité d'offrir des lots complémentaires aux participants. N'hésitez pas à démarcher des partenaires locaux (libraires, magasins de jouets, papeteries, etc.) qui pourraient souhaiter récompenser vos participants. Afin de faciliter cette démarche, vous trouverez dans votre compte Organisateur une lettre d'appels aux dons, à présenter aux structures visées.

▪ Convocation et accueil du public

- Du 30 janvier au 20 février 2025, nous nous chargeons d'envoyer **l'ensemble des convocations** aux participants par e-mail. Il est convenu que chaque participant peut être accompagné **par un à trois accompagnateurs** en fonction de la jauge de votre lieu indiquée sur votre compte Organisateur. Pour toute demande d'accompagnateurs supplémentaire de la part des familles, il vous reviendra de répondre aux parents et enseignants, favorablement ou défavorablement, en fonction de la jauge de votre lieu d'accueil.
- L'adresse e-mail avec laquelle vous réalisez votre inscription sera **l'adresse e-mail de référence** transmise aux enseignants et parents des participants.
- Nous vous demandons d'adresser un e-mail aux représentants légaux et enseignants de chaque participant **pour confirmer date, horaire et lieu de la finale** ainsi que les informations pratiques relatives à leur venue (joindre éventuellement un plan d'accès). **Confirmez avec eux également le livre que le participant lira lors de cette finale, si vous réalisez un programme de lecture.** Relancez par téléphone si besoin.
- Si votre capacité d'accueil vous le permet, il vous est possible d'ouvrir cette finale au grand public, et notamment à des scolaires, groupes d'enfants, étudiants et personnes engagées dans la vie culturelle locale.

▪ Déclaration du lauréat / des lauréats

Vous vous engagez :

- A nous transmettre les informations relatives au lauréat (ou aux lauréats) de votre finale sur le site des Petits champions de la lecture, via votre Compte Organisateur, le plus tôt possible et avant **le dimanche 30 mars 2025, à 23h59 au plus tard**. Au-delà de cette date, nous ne pourrons plus prendre en compte l'inscription de vos lauréats à l'étape suivante.
- Si la prochaine étape se déroule au format vidéo pour votre/vos lauréat/s, à déposer la vidéo de la lecture de votre/vos lauréat/s sur votre Compte Organisateur. Merci de vous référer à la répartition régionale ci-dessus (page 2) pour savoir si vous êtes concerné par cette modalité.

2. Missions annexes

▪ Communication et presse

- Vous pouvez librement communiquer sur la finale via votre site Internet et vos réseaux sociaux. Vous pouvez poster des stories et/ou publications en identifiant les Petits champions de la lecture (@championlecture).
- Vous pouvez prendre contact avec les médias régionaux pour les inviter à assister à l'événement : journaux, radios, chaînes TV, magazines d'école, presse jeunesse, influenceurs, etc. Pour vous y aider, l'association met à votre disposition un modèle de communiqué de presse à compléter avant diffusion.

3. Coordination logistique et technique

- Disposer des chaises pour le public et pour les lecteurs.
- Sonoriser l'espace pour les lectures et les prises de paroles. Prévoir sur scène un **micro sur pied**, réglable facilement en hauteur, destiné aux participants. Ils n'ont pas besoin de pupitre.
- Placer une signalétique « Finale des Petits champions de la lecture », à l'extérieur et à l'intérieur du lieu.
- Disposer des chaises et tables au **1^{er} rang**, le plus près possible des finalistes, pour les membres du jury, afin de leur permettre une bonne écoute. Ils peuvent également être assis au 1^{er} rang dans la salle.
- Faire passer les finalistes par **ordre alphabétique de prénom** (pas de tirage au sort, pas de différence entre les CM1 et CM2 ou les garçons et les filles). Penser à annoncer **le nom de l'école et de la commune** du Petit champion lors de son passage.
- La lecture doit durer entre 2 et 3 **minutes maximum**. Avant de démarrer sa lecture, l'enfant a la possibilité de présenter son livre, en 20 secondes maximum (qui ne sont pas comptées dans les 3 minutes de lecture). **Ne pas chronométrer les finalistes de manière visible, ne pas interrompre les enfants.**
- **Animer la délibération** en distribuant la parole aux membres de votre jury. Il est préférable de demander à chacun de donner leur 3 lectures favorites et de débattre sur ces 3 lectures. Vous pourrez ensuite plus facilement réaliser un podium de 2 ou 3. Lors de l'annonce des résultats, **attention à ne pas divulguer de note**. Le barème est uniquement réprésent pour aider les jurés.
- **À l'issue de la délibération du jury :**
 - Remettre dans un premier temps les lots et diplômes à tous les participants.
 - Annoncer ensuite le lauréat ou les lauréats de la finale.
 - Il est possible d'annoncer un podium de lauréats (3^e position, 2^e position, 1^{re} position). Dans ce cas, bien informer le public que seul le ou les lauréat(s) arrivé(s) en 1^{re} position rejoigne(nt) l'étape suivante.
- **Dans le cas où la finale régionale de votre région a lieu au format vidéo :**
 - Une captation vidéo de la lecture de votre lauréat (ou de vos lauréats) vous sera demandée, en vue de l'organisation de la finale régionale en vidéo. Les vidéos des lauréats départementaux seront par la suite visionnées par les jurys régionaux.
 - Les vidéos doivent être enregistrées **au format paysage** (et non portrait) à l'aide d'un smartphone ou autre matériel vidéo. Le lecteur doit être face caméra. Prévoir une personne en charge de cette captation (ou trépied).
 - Transmettre seulement les vidéos des lauréats sur le site des Petits champions de la lecture, via votre Compte Organisateur avant le 30/03/2024. **Nommer la vidéo : nom-prénom-département** (ex : julien-dupont-64).

- Pour garantir une homogénéité des captations pour l'ensemble des finalistes départementaux, la captation devra obligatoirement être réalisée lors de la finale, en conditions de lecture réelle, face à un public.

4. Engagements mutuels

▪ Engagements des Petits champions de la lecture

L'association s'engage auprès du lieu Organisateur à :

- Confirmer la date et l'heure de la finale au plus vite.
- Fournir au lieu la liste des participants attendus à la finale entre le 30 janvier et le 20 février.
- Convoquer chaque participant à la date et à l'horaire convenues avec le lieu d'accueil.
- Expédier les goodies et affiches 10 à 15 jours avant la finale départementale.
- Rassembler les formulaires du Représentant légal de l'ensemble des participants de votre finale, en amont de l'événement. Ce document vous autorise à réaliser des photos et vidéos de l'événement et à les diffuser sur votre site, vos réseaux sociaux, ainsi que dans la presse.

▪ Engagements du lieu d'accueil

L'Organisateur s'engage auprès de l'association à :

- Créer son Compte Organisateur sur le site des Petits champions de la lecture.
- Respecter le calendrier du jeu et ses échéances.
- Déclarer son lauréat ou ses lauréats dès que possible à l'issue de la finale.
- Respecter le règlement.
- Composer un jury en suivant les mentions citées précédemment et dans le règlement.
- Accueillir le public et répondre aux demandes du public concernant le déroulé de l'événement, le nombre d'accompagnateurs autorisés par participant, etc.

Vous voilà maintenant parés pour accueillir
une finale départementale dans les meilleures conditions !
Nous vous remercions très chaleureusement pour votre contribution
à notre grand jeu de lecture à voix haute.

Vous avez des questions ?

Voici les personnes référentes à contacter selon votre région :

- Amélie Péron amelie.peron@lespetitschampionsdelalecture.fr pour : l'Île-de-France, la Bretagne, le Grand Est, les Pays-de la Loire, la Bourgogne-Franche-Comté, l'Auvergne-Rhône-Alpes, Provinces-Alpes-Côtes d'Azur, la Corse et les territoires d'Outre-Mer.
- Luana Morin luana.morin@lespetitschampionsdelalecture.fr pour : les Hauts-de-France, la Normandie, le Centre-Val de Loire, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie.

Ou par téléphone au 06 25 14 25 04
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

*Pour plus d'informations, le règlement complet du jeu est disponible sur le site
lespetitschampionsdelalecture.fr en cliquant sur Ressources/Documents utiles.*

À très bientôt, et vive la lecture !